

L'insuffisance rénale – I

LE NOMBRE DE PATIENTS souffrant d'insuffisance rénale chronique au stade terminal est en constante progression au Québec comme dans l'ensemble du monde occidental. On prévoit que le nombre de patients nécessitant des traitements de dialyse à long terme doublera entre 1995 et 2005, se chiffrant à environ 20 000 patients pour l'ensemble du Canada, dont 5000 au Québec.

Les coûts des soins d'un patient recevant une hémodialyse traditionnelle sont estimés à plus de 85 000 \$ annuellement. Sur le plan humain, la dialyse peut également avoir un effet dévastateur sur la qualité de vie.

La plupart des patients affligés d'insuffisance rénale terminale (IRT) ont vu leur maladie évoluer sur plusieurs années. Par ailleurs, la néphropathie diabétique et la maladie rénale athéroscléreuse sont les causes dont la prévalence progresse le plus. Or, ces maladies sont potentiellement traitables avant qu'elles mènent à des complications irréversibles. Il n'est donc pas surprenant, dans cette optique, que l'on assiste à une révolution dans la prise en charge du patient atteint d'insuffisance rénale chronique. La progression de l'insuffisance rénale chronique vers le stade terminal n'est plus acceptée comme une fatalité.

Nous savons maintenant que la maladie rénale doit être détectée précocement pour permettre la mise en œuvre de mesures de néphroprotection et de prévention des complications qui accompagnent l'insuffisance rénale chronique. L'omnipraticien doit être au centre de cette mission de détection et de prévention de l'insuffisance rénale terminale.



Louis Prud'homme, m.d., néphrologue, Laval

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'un maximum de 10 questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage de **60 %**. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'encerclez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées deux mois plus tard à la fin de la section avec les références.